

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THÉMATIQUE  
DES INSTITUTIONS ET DES DROITS POLITIQUES  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Jean Tschopp et consorts – Droits populaires 3.0**

**1. PREAMBULE**

La minorité de la commission est composée de Mmes Roxanne Meyer Keller, Valérie Schwaar, auteure du présent rapport de minorité et de MM. Jean-Michel Dolivo, Didier Lohri, Raphaël Mahaim et Jean Tschopp, auteur du postulat.

Ce document renvoie au rapport de majorité pour l'ensemble des informations relatives à la composition de la commission. Ce rapport de minorité est déposé ce jour suite à la démission annoncée de la soussignée du Grand Conseil et ce, malgré l'absence de rapport de majorité, plus de quinze mois après la séance de commission (le 7 septembre 2018).

**2. DEMANDE DU POSTULANT**

L'auteur du postulat demande d'étudier la faisabilité d'une récolte de signatures électronique pour les initiatives et référendum cantonaux et communaux. Cette modalité de récolte est présentée comme un complément à la récolte papier. La récolte de signature électronique devrait impérativement assurer un niveau de sécurité maximale, de façon à éviter tout risque de fraude.

**3. ANALYSES ET POSITIONS DE LA MINORITÉ**

Plusieurs arguments plaident pour la prise en considération de ce postulat :

**3.1 Renforcement de la participation**

Une partie croissante des électeurs ne participe pas à notre démocratie, ne signe pas d'initiative ni de référendum. Il s'agit d'un affaiblissement de notre démocratie. Les comités mobilisent des moyens humains et financiers de plus en plus importants pour tenter d'atteindre les citoyens, allant parfois jusqu'à rémunérer des individus pour la récolte de signatures. Des pans entiers de la population fréquentent peu les traditionnels lieux ou espaces de collecte de signatures. Les plus jeunes notamment ou les personnes à mobilité réduite (personnes âgées ou personnes en situation de handicap) fréquentent peu les marchés le samedi matin ou en matinées durant la semaine. Ils sont aussi tendanciellement moins présents dans les milieux associatifs (partis politiques ou groupes d'intérêts) susceptibles de relayer des référendums ou initiatives. Certaines personnes plus inhibées, moins enclines à signer des textes dans la rue, le feraient plus volontiers en ligne.

La collecte électronique (*e-collecting*) de signatures permet d'ouvrir les initiatives et référendums, fédéraux, cantonaux ou communaux, à d'autres catégories de la population, qui aujourd'hui, participent peu ou pas à notre démocratie semi-directe. De même, une telle mesure permettrait notamment aux Suisses de l'étranger, de signer initiatives et référendums de manière plus simple et plus sûre.

### 3.2 Facilitation des récoltes

En comparaison avec le niveau fédéral, les exigences cantonales et communales sont proportionnellement beaucoup plus strictes :

#### *Droit d'initiative populaire*

	<b>Confédération</b>	<b>Vaud</b>	<b>Communes</b>
<b>Signatures (nombre)</b>	100'000	12'000	-15% des électeurs -10% des électeurs ⇔ communes > 50'000 électeurs
<b>Délai</b>	18 mois	4 mois	3 mois

#### *Droit de référendum*

	<b>Confédération</b>	<b>Vaud</b>	<b>Communes</b>
<b>Signatures (nombre)</b>	50'000	12'000	-15% des électeurs -10% des électeurs ⇔ communes > 50'000 électeurs
<b>Délai</b>	100 jours	60 jours	30 jours

Les commissaires de minorité ne demandent pas d'abaisser le nombre de signatures requises ou d'allonger les délais de récoltes. Le nombre de signatures relativement élevé au niveau cantonal et communal en comparaison avec le niveau fédéral se défend dans la mesure où il revient à réunir un niveau suffisamment représentatif d'électeurs pour provoquer une votation populaire. En revanche, les modalités de récoltes devraient être étendues tout en garantissant un niveau de sécurité suffisant (cf. *infra* 3.3). La dématérialisation des supports s'accélère dans tous les domaines (cyberadministration, médias, paiement, musique, séries, films). Des parts toujours plus importantes de la population y ont recours. Une option sécurisée de *e-collecting* faciliterait la récolte en la rendant plus en phase avec les nouveaux comportements.

### 3.3 Sécurité électronique et protection des données

Les préoccupations en matière de sécurité sont louables. Les commissaires de minorité les partagent. Les moyens d'identification électroniques envisagés — signature, empreinte digitale ou autre — devront garantir un niveau de sécurité maximale.

Dans le canton de Vaud, un essai de vote électronique — *e-voting* — pour les étrangers est en cours. D'ici à novembre 2020, le Conseil d'Etat renseignera le Grand Conseil sur les enseignements de cet essai qui prendra fin le 30 juin 2021. Cette évaluation nous offrira une meilleure connaissance des enjeux sécuritaires.

Pourtant les risques de fraude liés au *e-collecting* sont beaucoup moins importants que pour le *e-voting*. Dans le cas d'une initiative ou d'un référendum, chaque signature récoltée par voie électronique ou sur papier doit être vérifiée et certifiée en la recoupant avec le registre des électeurs auprès du greffe municipal. Certains membres du Comité d'initiative populaire fédérale pour un moratoire sur le *e-voting*, conscients des risques de fraude bien moindres du *e-collecting*, sont d'ailleurs favorables à la récolte de signatures en ligne.

Par ailleurs, comme pour la récolte papier, la récolte en ligne doit garantir une protection absolue des données aux signataires.

Comme pour le papier, la récolte en ligne exigerait un avertissement écrit mettant en garde tout signataire qui ne le ferait pas en son nom propre ou sans autorisation prévue à cet effet qu'il s'expose à des sanctions pénales.

### **3.4 Autres atouts**

Parmi les autres avantages à mettre à l'actif de la récolte de signatures électronique, on peut citer une mesure d'économie pour les comités d'initiative ou référendaire ou encore l'économie de papier (diminution de l'empreinte carbone).

Pour la conseillère d'Etat, la réponse au présent postulat permettrait d'intégrer l'évolution du dossier au plan fédéral où ces questions se posent également. Aux yeux de la minorité de la commission, une étude sur un système de récolte électronique éclairerait les décisions à prendre dans ce domaine.

## **4. CONCLUSION**

La minorité de la commission soutient la prise en considération du postulat de notre collègue Jean Tschopp et son renvoi au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 10 décembre 2019

La rapportrice de minorité :  
*(Signé) Valérie Schwaar*